

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

| | | | | |
|---|------------|-------|--------|----------------|
| À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé | Date | Heure | Numéro | Département(s) |
| | 17.02.2022 | 20h50 | 22.119 | DFS |
| Annule et remplace | | | | |

Auteur(s) : Groupe UDC

Titre : Canton-communes : 20 ans après le vaste remaniement des tâches, quelle est la situation ?

Contenu :

Le Conseil d'État peut-il procéder à une analyse détaillée de la répartition des tâches entre les communes et le canton, notamment au niveau des compétences et des coûts à chaque niveau, face aux doublons toujours plus nombreux malgré le vaste désenchevêtrement entrepris au début des années 2000 ? Une nouvelle redistribution des cartes de grande ampleur, à la faveur des communes, serait-elle envisageable ?

Développement :

Historique : au début des années 2000, le canton a procédé à un vaste désenchevêtrement des tâches avec les communes. Les hôpitaux, la police, la formation professionnelle étaient, entre autres, transférés des communes au canton, avec à la clé une nouvelle répartition de l'effort fiscal entre les deux niveaux, le canton reprenant 30 points d'impôt aux communes. Avec le recul, ce désenchevêtrement doit être considéré comme positif, même si, à notre connaissance, aucun bilan détaillé n'a été fait.

Constat : aujourd'hui, les communes développent des prestations et des services toujours plus étoffés (exemple : la sécurité publique locale, que la Police cantonale n'assure plus, le sport, la promotion des activités culturelles et de jeunesse, etc.). Dernier exemple en date : les villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds se sont dotées d'un préposé à la domiciliation, ce alors que le canton s'est également doté d'un tel préposé. Nous pouvons citer encore la promotion économique, qui est encouragée par les communes. Nous constatons également que les fusions de communes encouragent aussi le développement des prestations et de l'administration.

Force est de constater donc que les doublons canton-communes se sont multipliés ces dernières années, pour une efficacité toute relative, mais surtout pour des coûts toujours plus élevés. Le Conseil d'État peut-il procéder à une analyse détaillée de la situation, notamment au niveau des compétences et du coût à chaque niveau ?

Il nous apparaît qu'au regard des efforts et des structures développées par les communes, le rôle du canton doit être revu à la baisse. Il est temps de donner davantage de compétences aux communes dans des secteurs comme la culture, le sport, la jeunesse, l'économie et la domiciliation. Un désenchevêtrement en faveur des communes serait le bienvenu.

Souhait d'une réponse écrite : NON

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Niels Rosselet-Christ

| Autres signataires (prénom, nom) : | Autres signataires suite (prénom, nom) : | Autres signataires suite (prénom, nom) : |
|------------------------------------|--|--|
| Roxann Durini | Arnaud Durini | Estelle Matthey-Junod |
| Quentin Geiser | Christiane Barbey | Grégoire Cario |
| Daniel Berger | Evan Finger | Damien Schär |